

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAMES
Mardi 02 avril 2019 à 19H30 – Mairie de SAMES

Convocation du 26 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le deux avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAMES, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves PONS, Maire.

Présents : ALTUNA Claudine, ALVES Fernando, CANTAU Christian, D'ALMEIDA Prudence, DUCAZAU Jérôme, DULOIS Denis, ETCHELECU Jacques, FERNANDEZ Nathalie, LABORDE Patrice, PONS Yves et SAINT-ARROMAN Blandine.

Absents-excusés : CARRERE Jean et MARLHIN Claudine.

Procuration : MARLHIN Claudine à PONS Yves.

Mme Claudine ALTUNA est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux présents si le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 mars 2019 qui leur a été transmis, qui a été affiché sur un panneau extérieur devant la mairie (affichage n° 42/2019), qui a été publié sur le site internet de la mairie et qui a été transcrit sur le cahier des délibérations, appelle des observations de leur part ? Aucun commentaire n'est émis. Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 mars 2019 est approuvé à l'unanimité des présents.

M. le Maire informe que la commission des finances s'est réunie le 14 mars 2019 et le 26 mars 2019, afin d'étudier les documents comptables de 2018 et de préparer le budget primitif 2019.

Ces documents ont été approuvés par la commission des finances et ont été transmis à chaque conseiller municipal, avec la convocation à ce conseil, afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Ensuite, M. le Maire donne la parole à Marie-Christine ICHAS-COEZARD, secrétaire de mairie.

I – Approbation du compte de gestion 2018 – Commune de SAMES.

Le compte de gestion 2018 établi par M. Jean-Marie FRAN CZAK, Trésorier Principal à Anglet est identique aux résultats du compte administratif 2018.

Il convient d'approuver ce compte de gestion 2018, avant de voter le compte administratif 2018.

La délibération suivante est prise à l'unanimité des présents :

**OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2018.
Budget principal Commune de SAMES.**

M. Yves PONS, Maire de SAMES, expose aux membres du Conseil Municipal de SAMES que le compte de gestion est établi par M. Jean-Marie FRAN CZAK, Trésorier, à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal avant le vote du compte administratif.

Où l'exposé de M. le Maire, Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à :

Voix pour	12
Voix contre	0
Abstentions	0

VOTE le compte de gestion 2018 du budget principal de la Commune de Sames, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

II – Vote du compte administratif 2018 – Commune de SAMES.

Les résultats 2018 peuvent se résumer ainsi :

Un total de dépenses de fonctionnement de 450 799,21
Un total de recettes de fonctionnement de 853 103,80
(dont un excédent de fonctionnement 2017 reporté de 289 372,23)

Un total de dépenses d'investissement de 212 314,31
Restes à réaliser dépenses d'investissement de 325 500,00
(dont un déficit d'investissement reporté 2017 de 91 675,53)

Un total de recettes d'investissement de 217 238,64
Restes à réaliser recettes d'investissement de 135 205,00
(dont l'affectation des résultats reportée 2017 de 91 675,53)

Les résultats de clôture au 31/12/18 sont les suivants :

Excédent d'investissement 4 924,33
Excédent de fonctionnement 402 304,59
Résultat global 407 228,92

L'affectation des résultats sur le budget 2019 en tenant compte des restes à réaliser, peut se résumer ainsi :

Excédent de fonctionnement au 31/12/18 402 304,59
Affectation des résultats en recettes (1068) 185 370,67
Résultat reporté en fonctionnement 216 933,92
Excédent d'investissement reporté au 31/12/18 4 924,33

Les restes à réaliser de l'année 2018 sont les suivants :

Dépenses :

Travaux cimetièrre et accessibilité	250 000,00
Travaux voirie communale 2018	38 500,00
Travaux voirie intempéries juin 2018	37 000,00
TOTAL	325 500,00

Recettes :

Travaux cimetièrre et accessibilité	113 990,00
Travaux voirie communale 2018	10 045,00
Travaux voirie intempéries juin 2018	11 170,00
TOTAL	135 205,00

Soit un déficit sur les restes à réaliser de 190 295,00

Les chapitres de la section de fonctionnement se résument ainsi :

Section de fonctionnement 2018 – dépenses :

Intitulés	Montant
011 – Charges à caractère général	141 367,94
012 – Charges de personnel et frais assimilés	151 067,44
65 - Autres charges de gestion courante	150 476,32
66 - Charges financières	4 496,61
TOTAL DEPENSES REELLES	447 408,31
042 – Opérations d'ordre	3 390,90
022 – Dépenses imprévues	0,00
023 – Virement à la section d'investissement	0,00
TOTAL GENERAL	450 799,21

Section de fonctionnement 2018 – recettes :

Intitulés	Montant
013 – Atténuation de charges (remboursement de salaires)	20 527,31
70 – Produits des services, domaine et divers	1 156,14
73 – Impôts et taxes	387 671,51
74 – Dotations, subventions et participations	123 611,42
75 – Autres produits de gestion courante	27 374,29
76 – Produits financiers	0,00
77 – Autres produits exceptionnels	0,00
TOTAL RECETTES REELLES	560 340,67
042 – Opérations d'ordre	3 390,90
RESULTAT 2017 REPORTE	289 372,23
TOTAL GENERAL	853 103,80

Les dépenses d'investissement se résument ainsi :

Intitulés	Montant
Op 10197 – Jardins du Pays de Bidache	4 102,67
Op 10318 – Divers équipements et travaux	37 094,76
Op 10418 – Trx cimetière, église et accessibilité	1 616,40
Op 10518 – Construction abribus Bourouilla	3 220,80
Op 10618 – Travaux voirie communale 2018	0,00
Op 10718 – Aménagement accès lotissement du bourg	0,00
Op 10818 – Aménagement du Quartier Saint-Jean	0,00
Op 10918 – Travaux voirie intempéries juin 2018	0,00
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT	46 034,63
Emprunts et dettes assimilées	37 429,25
TOTAL DEPENSES REELLES	83 463,88
Opérations d'ordre diverses	37 174,90
TOTAL DEPENSES REELLES ET ORDRE	120 638,78
Reprise déficit d'investissement 2017	91 675,53
TOTAL GENERAL	212 314,31

Les recettes d'investissement se résument ainsi :

Intitulés	Montant
Subventions Etat – Département et Amendes de Police	7 135,41
FCTVA	70 413,00
Taxes permis de construire	7 148,90
Affectation des résultats 2017	91 675,53
Cautionnements reçus	300,00
TOTAL RECETTES REELLES	176 672,84
Opérations d'ordre	40 565,80
TOTAL DEFINITIF	217 238,64

A l'issue de cette présentation, M. le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote.

La présidence est confiée à M. Jacques ETCHELECU, 1^{er} adjoint, afin de soumettre au conseil municipal, le vote du compte administratif 2018, dressé par M. le Maire.

La délibération suivante est prise à l'unanimité des présents :

Délibération n° 2-02/04/19 : (Extrait visé par S/P Bayonne le 15/04/19)

OBJET : Vote du compte administratif 2018 – Commune de SAMES.

M. Yves PONS, Maire de SAMES, quitte la séance et ne participe pas au vote du compte administratif. Le Conseil Municipal de SAMES, réuni sous la Présidence de M. Jacques ETCHELECU, 1^{er} adjoint,

VOTE à :

Voix pour	10
Voix contre	0
Abstentions	0

le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	772 704,53
	Réalisé :	212 314,31
	Restes à réaliser :	325 500,00
Recettes	Prévu :	772 704,53
	Réalisé :	217 238,64
	Restes à réaliser :	135 205,00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	816 355,23
	Réalisé :	450 799,21
	Restes à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	816 355,23
	Réalisé :	853 103,80
	Restes à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	4 924,33
Fonctionnement :	402 304,59
Résultat global :	407 228,92

Une note de synthèse portant sur le compte administratif 2018 a été établie. Elle sera jointe au compte administratif 2018 et transmise à la Sous-Préfecture de BAYONNE, au contrôle de légalité. Elle sera également publiée sur le site internet de la Commune.

Enfin, un exemplaire a été adressé à chaque conseiller municipal avec la convocation à ce conseil.

III – Affectation des résultats 2018 – Commune de SAMES.

Compte tenu des résultats du compte de gestion 2018 et du compte administratif 2018, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, prend la délibération suivante :

Délibération n° 3-02/04/19 : (Extrait visé par S/P Bayonne le 15/04/19)

OBJET : Affectation des résultats 2018 – Commune de SAMES.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Yves PONS, Maire de SAMES, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 le 02 avril 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	112 932,36
Un excédent reporté de :	289 372,23
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	402 304,59

Un excédent d'investissement de : 4 924,33
 Un déficit des restes à réaliser de : 190 295,00
 Soit un besoin de financement de : 185 370,67

DECIDE à :

Voix pour	12
Voix contre	0
Abstentions	0

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/18 : EXCEDENT 402 304,59
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 185 370,67
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 216 933,92

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT 4 924,33

IV – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

Pour l'année 2019, le Conseil Communautaire a fixé, par délibération en date du 02 février 2019, les attributions de compensation prévisionnelles, dont le montant brut pour la Commune de Sames est de 146 741 €, hors charges transférées d'un montant de 8 288 € (contribution au SDIS Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Compte tenu de ces éléments et du besoin de financement du budget communal 2019, deux simulations sont proposées au Conseil Municipal :

- Pas d'augmentation des taux.
- Augmentation des taux de 1 %.

A noter que la Commission des Finances a souhaité ne pratiquer aucune augmentation de la part communale pour 2019.

Après un très large débat, le conseil municipal, à l'unanimité des présents prend la délibération suivante :

Délibération n° 4-02/04/19 :

OBJET : Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

- Considérant la création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, à compter du 1^{er} janvier 2017,
- Considérant l'adoption en date du 04 février 2017, d'un pacte financier et fiscal entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et les Communes,
- Considérant les allocations compensatrices définitives de chaque commune, votées par délibération du Conseil Communautaire de la CAPB, en date du 02 février 2019,
- Considérant le besoin de financement du budget de la Commune,

Monsieur le Maire propose d'appliquer 0 % d'augmentation afin de couvrir les besoins du budget communal.

Le Conseil Municipal,

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 220 322 €,

Après en avoir délibéré, à :

Voix pour	12
Voix contre	0
Abstentions	0

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

TAXES	Taux de référence communaux 2018	Taux votés en 2019	Bases 2019	Produits 2019
T.H.	18,78	18,78	614 000	115 309
F.B.	15,90	15,90	498 900	79 325
F.N.B.	47,57	47,57	54 000	25 688
CFE				
TOTAL				220 322

V – Vote du budget primitif 2019 – Commune de SAMES.

Le budget primitif communal 2019 laisse apparaître :

Un total de dépenses et de recettes de fonctionnement de 727 143,92
(Avec reprise du résultat de fonctionnement 2018 de 216 933,92 €)

Un total de dépenses et de recettes d'investissement de 539 545,00
(Avec reprise des restes à réaliser, de l'affectation de résultats de 185 370,67 € et de l'excédent d'investissement de 4 924,33 €)

Soit par chapitres :

Section de fonctionnement - dépenses :

Intitulés	Montant
011 – Charges à caractère général	170 200,00
012 – Charges de personnel et frais assimilés	173 800,00
65 - Autres charges de gestion courante	190 950,00
66 - Charges financières	3 950,00
67 – Charges exceptionnelles	1 000,00
68 – Dotations aux amortissements	0,00
022 – Dépenses imprévues	7 243,92
TOTAL DEPENSES REELLES	547 143,92
023 – Virement à la section d'investissement	180 000,00
TOTAL GENERAL	727 143,92

Section de fonctionnement – recettes :

Intitulés	Montant
013 – Atténuation de charges (remboursement salaires)	20 000,00
70 – Produits des services, domaine et divers	1 300,00
73 – Impôts et taxes	370 360,00
74 – Dotations, subventions et participations	111 100,00
75 – Autres produits de gestion courante	7 450,00
76 – Autres produits financiers	
TOTAL RECETTES REELLES	510 210,00
Résultat reporté 2017	216 933,92
TOTAL GENERAL	727 143,92

Section d'investissement – dépenses :

Intitulés	Montant
Opération 10319 – Divers équipements et travaux	65 045,00
Opération 10619 – Travaux voirie communale 2019	40 000,00
Opération 10818 – Aménagement quartier Saint Jean	4 000,00
Opération 11019 – Plan de référence communal	29 000,00
Opération 11119 – Trx accessibilité plateau foyer – mairie	25 000,00
Opération 112 19 – Points collecte déchets	10 000,00
RAR – Opération 10418 – Trx cimetière et accessibilité	250 000,00
RAR – Opération 10618 – Trx voirie communale 2018	38 500,00
RAR – Opération 10918 – Trx voirie intempéries 2018	37 000,00
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT ET RESTES A REALISER	498 545,00
Reversement Taxe aménagement	500,00
Emprunts et dettes	38 500,00
Opérations d'ordre	2 000,00
TOTAL AUTRES DEPENSES	41 000,00
TOTAL GENERAL	539 545,00

Section d'investissement - recettes :

Intitulés	Montant
Subventions diverses	20 045,00
FCTVA	6 000,00
Taxes aménagement permis de construire	6 000,00
Affectation des résultats 2018	185 370,67
Restes à réaliser 2018	135 205,00
TOTAL RECETTES REELLES	352 620,67
Virement de la section de fonctionnement	180 000,00
Opérations d'ordre	2 000,00
Excédent d'investissement 2018 reporté	4 924,33
TOTAL GENERAL	539 545,00

A l'issue d'un large débat, le Conseil Municipal prend la délibération suivante, à l'unanimité des présents :

Délibération n° 5-02/04/19 : (Extrait visé par S/P Bayonne le 15/04/19)

OBJET : Vote du budget primitif 2019 – Commune de SAMES.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAMES, réuni sous la présidence de M. Yves PONS, Maire,
Après en avoir délibéré, à :

Voix pour	12
Voix contre	0
Abstentions	0

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2019 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses	214 045,00
Recettes	404 340,00

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	727 143,92
Recettes	727 143,92

Pour rappel, total du budget :

INVESTISSEMENT

Dépenses	539 545,00	(dont 325 500 € de RAR)
Recettes	539 545,00	(dont 135 205 € de RAR)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	727 143,92	(dont 0,00 € de RAR)
Recettes	727 143,92	(dont 0,00 € de RAR)

**VI – Réduction de la vitesse de 80 km/h à 50 km/h
du bourg au Quartier Saint-Jean CD 353.**

M. le Maire informe qu'il a interrogé M. LEFEBVRE du service ingénierie du Département 64, afin d'élargir les limites de la Commune de Sames, sur la RD 353 dite route de Saint-Jean, entre le Quartier Saint-Jean et le Bourg.

Par courrier en date du 29 mars 2019, le Département a donné son accord sur ce projet.

Le Département 64 prendra à sa charge les panneaux de signalisation, hors panneaux « bleus » indiquant les quartiers.

Par ailleurs, compte tenu du passé historique du Quartier Saint-Jean, M. Denis DULOIS propose de renommer ce quartier : « Saint Jean d'Etchart ». Les conseillers présents, approuvent cette proposition.

De ce fait, M. le Maire prendra prochainement un arrêté municipal, qui sera communiqué à tous les conseillers, qui sera affiché en mairie et publié sur le site internet.

VII – Rétrocession partielle à la Commune de deux parcelles appartenant à l'EPFL.

M. le Maire rappelle que, par délibération du Conseil Municipal n° 1 du 06 mars 2018, le Conseil Municipal a demandé l'intervention de l'EPFL Pays Basque, pour :

- Assurer une mission de veille foncière et d'intervention éventuelle aux fins d'acquisition sur l'ensemble du périmètre de la ZAD Centre Bourg.
- Exercer une mission de négociation active et d'acquisition des biens suivants :

Références cadastrales	Nature du bien	Surface
E 798	Non bâti	2 523 m ²
E 929, 931, 935	Non bâti	2 000 m ²

Suite à cette délibération, l'EPFL a acquis les parcelles E n° 929, 931 et 935 à M. DESUSBIELLE.

M. le Maire informe que M. et Mme MORLEY pourraient être intéressés par l'acquisition de deux parcelles (section E n° 929 et 931), ainsi que d'une petite partie de la parcelle section E n° 935, jouxtant leur propriété.

De ce fait, il conviendra de :

- Solliciter un courrier des époux MORLEY précisant leur demande.
- Solliciter de l'EPFL, une vente directe de ces deux parcelles, dans le cadre des échanges relatifs à la création de la voie douce, en précisant que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du demandeur.

Dès l'accord écrit de M. et Mme MORLEY, M. le Maire proposera aux conseillers municipaux de prendre une délibération dans ce sens.

A noter que l'EPFL fera intervenir la MIFEN de BAYONNE (Maison d'Initiation à la Faune et aux Espaces Verts) pour entretenir la parcelle E n° 935, et éventuellement préparer le terrain pour la voie douce.

VIII – Questions diverses.

Location appartement 5 Haras de Sames :

Par délibération n° 11 du 05/03/19, il a été décidé de louer l'appartement 5 des Haras de Sames à M. COULINET Jean-Philippe, pour la période du 15 mars 2019 au 14 juin 2019.

Ce dernier a fait savoir verbalement à M. le Maire et au secrétariat de mairie, qu'il souhaitait quitter ledit appartement dès le mois de mai 2019. Il lui a été répondu, qu'il devait mettre un terme à son bail, en adressant à la mairie un courrier en recommandé avec A.R, avec un préavis d'un mois, conformément au bail en date du 15 mars 2019.

M. le Maire informe qu'il a rendez-vous le 03 avril 2019 aux haras de Sames, avec Mme Claudine MARLHIN et l'Agence ORPI, afin de visiter les appartements mis en location et d'étudier la possibilité de les confier à une agence immobilière.

Projet de déversoirs sur l'ensemble des Barthes :

Plusieurs conseillers municipaux demandent à M. le Maire des explications sur le projet de déversoirs depuis la Bidouze sur l'ensemble des Barthes.

L'objectif de ce projet, porté par l'Institution Adour, est de répondre aux désordres créés par des travaux initiaux de réhausse de digues, réalisés en 2008 et 2010, après autorisation.

M. le Maire informe qu'il a reçu plusieurs agriculteurs, mécontents et inquiets et qu'une pétition est actuellement en circulation contre ce projet.

Il informe également qu'un courrier sollicitant une réunion publique, sera adressé prochainement à l'Institution Adour, ainsi qu'à la DDTM des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, par les Maires des cinq communes impactées par ce projet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H30.

Le Maire,
Yves PONS

La secrétaire de séance,
Claudine ALTUNA